



Jeudi 13 septembre 2018

Remplacement d'un câble de précontrainte dans le pont de Ré Interdiction de circulation aux convois exceptionnels de plus de 40 tonnes

Le pont de Ré est composé de 6 sections indépendantes entre elles dont la stabilité est assurée par des câbles en acier, dits de précontraintes, qui ont pour rôle de comprimer le béton et d'optimiser la résistance au poids des véhicules.

Lors de la dernière visite de contrôle du pont (*la précédente ayant eu lieu le 10 juillet dernier*) a été constaté la rupture d'un des 12 câbles de précontraintes sur une des 6 sections. Une inspection visuelle effectuée ce jour par les services techniques du Département n'a détecté aucune anomalie sur les 11 autres câbles. Cette rupture n'est pas susceptible d'affecter la stabilité du pont, toutefois une inspection quotidienne des câbles sera mise en place dès demain vendredi 14 septembre.

Par ailleurs, le pont de Ré, jusqu'à remplacement du câble rompu, est interdit à compter de ce soir à la circulation des convois exceptionnels de plus de 40 tonnes.

Le câble rompu sera remplacé dans les meilleurs délais, les 11 autres câbles seront "auscultés" et mis sous surveillance à l'aide de capteurs acoustiques.